



ASSOCIATION DES CADRES  
DES COLLÈGES DU QUÉBEC

# Mémoire de l'ACCQ sur le Rapport Demers

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Déposé au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche

Avril 2015

Le mémoire produit par l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ) n'a pas pour perspective de reprendre le travail produit dans le cadre du Chantier sur l'offre de formation collégiale (Rapport Demers), mais bien de le compléter en adoptant un point de vue « terrain », celui des cadres, dégageant ainsi une perspective d'application. L'ACCQ souhaite qu'il fasse des cadres des collèges des partenaires et des acteurs de premier plan dans la mise en œuvre de l'application des suites qui seront données au Rapport Demers.

### **RECOMMANDATION 1 DU RAPPORT DEMERS**

sur le cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de formation collégiale technique (R4)<sup>1</sup>, sur le processus de gestion de la carte des programmes (R5) et sur le processus d'élaboration et de révision des programmes d'études techniques (R11)

#### **Considérant :**

- ♦ Les retards dans la mise en œuvre du plan d'optimisation de la formation technique et les impacts de celui-ci sur les collèges;
- ♦ Les moyens limités du ministère afin de produire des révisions de programmes;
- ♦ La recommandation du Rapport Demers relative à un cadre de gestion des programmes;
- ♦ La connaissance dont disposent les collèges sur les programmes de formation;

#### **L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- › **De confier la responsabilité de la mise à jour des programmes aux collèges en partenariat avec les équipes ministérielles et en conséquence, d'adopter un nouveau cadre de gestion des programmes de formation collégiale, tant au préuniversitaire qu'au technique;**
- › **De revoir certains éléments du plan d'optimisation de la formation technique en ayant à l'esprit la carte de l'offre de formation et les besoins de formation;**
- › **De reconnaître cette responsabilité dans le financement des collèges.**

---

<sup>1</sup> En référence à la recommandation 4 du Rapport Demers et ainsi de suite

**RECOMMANDATION 2 DU RAPPORT DEMERS**

sur les cheminements des étudiants (R1) le processus d'élaboration et de révision des programmes d'études techniques (R11) et sur les arrimages et les collaborations avec le marché du travail (R15)

**Considérant :**

- ♦ La marge d'autonomie des collèges dans l'interprétation des compétences;
- ♦ La nécessité pour les collèges de préciser les besoins de formation afin d'interpréter les compétences;
- ♦ La pertinence d'une évolution de la formule de l'alternance travail-étude (ATE);

**L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- **De maintenir, voire développer, la marge d'interprétation des compétences des programmes afin de permettre aux collèges de mieux répondre aux besoins de formation;**
- **De reconnaître dans le financement des collèges la fonction de recherche et de développement sans laquelle l'identification des besoins est affaiblie;**
- **D'apporter des ajustements au cadre de gestion de l'ATE afin de valoriser cette formule auprès des étudiants et de la grande entreprise.**

**RECOMMANDATION 3 DU RAPPORT DEMERS**

sur les cheminements des étudiants (R1), sur le format des programmes d'études (R12), sur la gestion de l'offre de formation continue (R16), sur la reconnaissance des acquis et des compétences (R17), sur les besoins de formation des étudiants de la formation continue (R18) et sur le financement de la formation continue (R23)

**Considérant :**

- ♦ La similitude des besoins de formation entre l'enseignement régulier et la formation continue;
- ♦ Les besoins de soutien du personnel et des étudiants de la formation continue;
- ♦ Les perspectives offertes par la formation à distance afin de répondre aux besoins de formation continue;
- ♦ La complexité du mode de financement de la formation continue;
- ♦ La possibilité d'optimiser l'offre de formation continue dans une région ou un territoire;
- ♦ La pertinence de la reconnaissance des acquis (RAC);

**L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- › De soutenir le mandat de formation continue des collèges notamment par une reconnaissance des besoins des professeurs, du personnel et des étudiants de ce secteur de formation;
- › De favoriser et faciliter l'intégration des AEC aux DEC lorsque la chose est possible;
- › De favoriser et faciliter l'utilisation des outils propres à la formation à distance dans le contexte de la formation continue;
- › De revoir le mode de financement de la formation continue afin de le pérenniser et de le simplifier;
- › De mettre en place des mesures visant à moduler l'offre de formation continue dans une région ou un territoire;
- › De poursuivre le soutien au développement de la RAC notamment par la mise en œuvre de conditions en facilitant la réalisation dans les collèges.

**RECOMMANDATION 4 DU RAPPORT DEMERS**

sur les cheminements des étudiants (R1), sur le processus de gestion de la carte des programmes (R5), sur la gestion de la carte des programmes et l'enseignement privé (R6) et sur la complémentarité et la viabilité de l'offre de formation (R9)

**Considérant :**

- ♦ La perspective d'optimisation et de complémentarité de l'offre de formation au sein du réseau collégial;
- ♦ L'intérêt pour les collèges de collaborer entre eux;
- ♦ Le manque de clarté du processus d'autorisation;
- ♦ Les limitations imposées par le cadre administratif régissant l'action des collèges;

**L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- › De mettre en œuvre un processus transparent et neutre des nouvelles autorisations de formation;
- › D'établir des règles d'application du financement qui favorisent et facilitent les collaborations entre les collèges en matière d'harmonisation et de complémentarité de l'offre de formation;
- › De faire en sorte que les collèges puissent s'appuyer sur une certaine souplesse dans la gestion des ressources humaines lors de la mise en œuvre des collaborations entre les collèges en matière d'harmonisation et de complémentarité de l'offre de formation.

**RECOMMANDATION 5 DU RAPPORT DEMERS**

sur la formation à distance (R7)

**Considérant :**

- ♦ L'évolution technopédagogique qui ouvre de nouvelles perspectives de formation;
- ♦ La nécessité d'adapter le cadre administratif régissant l'action des collèges à la formation à distance;
- ♦ La réflexion mise de l'avant par le Cégep à distance et l'action des collèges en matière de formation à distance;

**L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- De reconnaître l'importance et les perspectives de la formation à distance en définissant une stratégie ministérielle relative à la formation à distance;
- De développer un modèle de gestion des ressources (ex.: tâche enseignante, gestion des ETC et du financement) de la formation à distance;
- De reconnaître les partenariats de formation à distance permettant d'harmoniser et d'optimiser l'offre de formation et accroissant la viabilité des programmes.

**RECOMMANDATION 6 DU RAPPORT DEMERS**

sur les cheminements des étudiants (R1), sur les arrimages et les collaborations entre les ordres secondaire et collégial (R13) et sur les arrimages et les collaborations entre les ordres collégial et universitaire (R14)

**Considérant :**

- ♦ Le faible niveau d'arrimage et de continuité de formation entre les programmes de l'ordre secondaire et de l'ordre collégial et entre les programmes de l'ordre collégial et de l'ordre universitaire;
- ♦ Les difficultés liées à la mise en œuvre des actions d'arrimage;
- ♦ La nécessité de clarifier les besoins d'arrimages préalablement aux actions;
- ♦ Les perspectives offertes par le Règlement sur le régime des études collégiales;

**L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- De faire en sorte que la formation collégiale préuniversitaire s'inscrive en continuité avec la formation universitaire et que les universités reconnaissent la valeur ajoutée d'une formation collégiale lors d'une inscription dans un domaine associé;
- De favoriser les actions d'arrimage visant la réussite scolaire et l'arrimage des formations entre le collégial et le secondaire de même qu'entre le collégial et les universités;

- › De clarifier le besoin avant de songer à établir une passerelle entre les AEC et les DEP;
- › De mettre en œuvre le DSET prévu au RREC avant de donner suite à l'hypothèse de diplôme conjoint entre les collèges et les universités;
- › D'assumer un leadership afin d'apporter des solutions dans les programmes pour lesquels des problématiques interordres persistent;
- › D'assumer un leadership afin d'apporter des solutions à la problématique des stages notamment dans les domaines de formation où les collèges et les universités interviennent.

### **RECOMMANDATION 7 DU RAPPORT DEMERS**

sur la complémentarité et la viabilité de l'offre de formation (R9), sur les besoins de formation des étudiants de la formation continue (R18) et sur le soutien à la réussite en formation continue (R19)

#### **Considérant :**

- ♦ Les liens entre les conditions d'admission et les programmes;
- ♦ Les besoins d'un bon nombre d'admis de l'enseignement régulier et de la formation continue en matière de littératie et de numératie;
- ♦ Les perspectives offertes par le Règlement sur le régime des études collégiales;

#### **L'ACCO RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- › De lier la révision des conditions d'admission à la révision des programmes;
- › De donner aux collèges les moyens de combler les besoins des admis notamment en matière de littératie et de numératie;
- › De s'assurer que les choix qui seront faits en matière de modulation de la formation donnent lieu à des programmes dont la valeur sera égale au DEC.

### **RECOMMANDATION 8 DU RAPPORT DEMERS**

sur le format des programmes d'études (R12)

#### **Considérant :**

- ♦ L'évolution des programmes et des besoins au regard du RREC;
- ♦ La recommandation du Rapport Demers relative à de nouveaux diplômes à la formation continue;

**L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- › De procéder à une simplification des conditions de sanction reliées au DEC et que celles qui seront retenues soient significatives et garantes de la valeur du DEC;
- › De valider le besoin et la nature de nouveaux diplômes décernés dans le cadre de la formation continue.

**RECOMMANDATION 9 DU RAPPORT DEMERS**

sur l'autonomie des collèges

**Considérant :**

- ♦ Les rôles et les responsabilités des cadres du réseau collégial;
- ♦ Le cadre administratif régissant l'action des collèges;
- ♦ L'autonomie des collèges;

**L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- › De reconnaître et de valoriser le rôle des cadres du réseau collégial à titre de partenaire de ses orientations;
- › De s'assurer que le droit de gérance des gestionnaires des collèges soit effectif par l'établissement d'un rapport de force équilibré entre les collèges et les syndicats du personnel;
- › De s'assurer que les conventions collectives nationales dégagent les marges de manœuvre locales requises par l'exercice des rôles et des responsabilités des collèges;
- › De s'assurer que les conventions collectives nationales s'inscrivent en cohérence avec les textes de loi régissant les collèges.

**RECOMMANDATION 10 DU RAPPORT DEMERS**

sur les arrimages et les collaborations entre les ordres collégial et universitaire (R14)

**Considérant :**

- ♦ Les limitations imposées par le cadre administratif régissant l'action et l'autonomie des collèges;
- ♦ L'ambiguïté quant à l'appartenance de l'ordre collégial à l'enseignement supérieur;
- ♦ L'action de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial;

**L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- › De prendre position clairement sur le niveau d'autonomie qu'il souhaite donner aux collèges et d'ajuster le cadre réglementaire et normatif en conséquence;

- › De clarifier le rôle et les responsabilités de la CEEC et, le cas échéant, de reconnaître l'impact des demandes de la Commission dans le financement des collèges;
- › De mettre en place des mesures favorisant la collaboration entre les collèges tout en évitant toute mesure coercitive qui irait à l'encontre de l'autonomie des collèges.

### **RECOMMANDATION 11 DU RAPPORT DEMERS**

sur le cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de formation collégiale technique (R4), sur la complémentarité et la viabilité de l'offre de formation (R9) et sur la situation particulière de la région de l'Outaouais (R10)

#### **Considérant :**

- ♦ L'offre de formation et le rôle socio-économique comme déterminant de la spécificité de chacun des collèges;
- ♦ La variété des besoins et l'impact des services aux étudiants sur la réussite, la persistance et la diplomation;
- ♦ L'impact des services offerts aux étudiants par un collège sur son attractivité;

#### **L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- › De reconnaître la spécificité de l'offre de formation de chaque collège en matière d'attractivité de manière à ce que l'offre de service aux étudiants soit adaptée;
- › De reconnaître des créneaux d'excellence dans chaque collège donnant lieu à un mandat national ou suprarégional de manière à orienter le développement et le déploiement de l'offre de formation.

### **RECOMMANDATION 12 DU RAPPORT DEMERS**

sur la mobilité étudiante (R2), sur les étudiants étrangers (R3) et sur les besoins de formation des étudiants de la formation continue (R18)

#### **Considérant :**

- ♦ Le recrutement extrarégional de plusieurs programmes de formation;
- ♦ La nécessité réglementaire d'offrir des mesures de soutien;
- ♦ La nécessité d'offrir un encadrement et un soutien aux étudiants étrangers;

#### **L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- › De reconnaître l'évolution des besoins des étudiants et des réalités socio-économiques de formation dans le mandat et le financement des collèges;
- › De reconnaître dans le financement des collèges l'impact des migrations étudiantes et des clientèles particulières sur les services à offrir;



- › **De mesurer adéquatement la rentabilité et la viabilité d'un recrutement d'étudiants étrangers pour les collèges.**

### **RECOMMANDATION 13 DU RAPPORT DEMERS**

sur le soutien et la mise en œuvre des recommandations 1 à 7 (R8), sur la gestion de l'offre de formation continue (R16), sur la consolidation de l'offre de formation pour composer avec la baisse d'effectif prévue à l'annexe budgétaire So26 (R20), sur une compensation financière pour les cégeps dont l'effectif est en baisse : le volet I de l'annexe budgétaire A007 (R21), sur la répartition de la clientèle dans les cégeps des régions de Montréal et Québec : le volet II de l'annexe budgétaire A007 (R22)

#### **Considérant :**

- ♦ La nécessité d'un financement stable afin de permettre aux collèges de réaliser leur mission;
- ♦ La multiplication et la complexité des mesures de reddition de comptes imposées aux collèges;

#### **L'ACCQ RECOMMANDE AU MINISTRE :**

- › **D'établir un cadre de financement des collèges pérenne lié aux obligations réelles faites aux collèges;**
- › **De réduire et de simplifier le fardeau de reddition de comptes des collèges;**
- › **De faciliter l'accès à des sources de financement complémentaires et, le cas échéant, de revoir l'ensemble des tarifs et des droits;**
- › **De revoir les modalités du volet I de l'annexe A007 du régime budgétaire et financier des cégeps afin d'en limiter les coûts et d'inciter les collèges en baisse d'effectif scolaire à ajuster graduellement leurs dépenses proportionnellement à cette baisse de l'effectif.**